

Travaux de la Chambre

dans le livre rouge et les gens ont voté en masse pour ce programme.

Voyons un peu l'historique du projet de loi C-41. Il a été lu pour la première fois en juin 1994. Il a été débattu à la Chambre les 20 et 22 septembre et encore le 18 octobre pour un total de huit heures et demie. Il a été renvoyé au comité le 18 octobre et il n'en est revenu que le 22 mars.

Et pourtant, la députée de Surrey—White Rock—South Langley se plaint à haute voix du fait que le comité a étudié le projet de loi pendant six mois. Qu'a-t-elle fait tout ce temps-là? S'est-elle contentée de faire de l'obstruction au projet de loi? Pourquoi n'a-t-elle pas alors convoqué des témoins ni proposé des amendements? On a proposé d'apporter tout un tas d'amendements au projet de loi. La députée ne veut manifestement pas que la Chambre prenne une décision, mais seulement faire de l'obstruction et retarder les choses.

Le gouvernement doit prendre une décision. Les gouvernements sont élus pour cela. Le gouvernement a pris une décision et en a tracé les grandes lignes dans le livre rouge. Il a présenté le projet de loi au Parlement. Il a prévu amplement de temps pour en débattre, en discuter, entendre des témoins et procéder à des consultations. Puis vient un jour où il faut serrer les dents et prendre une décision et, mon Dieu, c'est ce que nous allons faire la semaine prochaine. Ce qui est merveilleux, c'est que nous allons pouvoir siéger tard pour y arriver.

M. Abbott: Justement ce que nous souhaitons tous.

M. Milliken: Exactement. Justement ce que nous souhaitons tous, comme dit le député. Je me réjouis de constater que cette perspective le ravit tout autant que moi. Je dînerai dans le hall avec le député.

Tout ce que je puis dire à propos des séances prolongées et des votes sans doute très tardifs de la semaine prochaine, c'est que j'espère seulement que le temps sera un peu plus frais. Je sais que beaucoup de ces projets de loi feront l'objet de débats passionnés. J'admets que l'opinion est divisée. Toutefois, le fait est que le gouvernement doit prendre une décision sur ces questions et que le temps est venu de le faire. Ces projets de loi ont été présentés il y a longtemps et ont été longuement débattus au Parlement.

Une voix: Non, ils ne l'ont pas été.

M. Milliken: Le député dit que non. Je viens juste de rappeler les faits. Je voudrais bien qu'il soit attentif à ce que je dis. S'il écoutait, il serait d'accord avec moi.

Le fait est que ces projets de loi ont été longuement débattus et que les Canadiens ont été consultés. Ils ne font pas l'unanimité. Bien sûr qu'ils ne font pas l'unanimité. Nous le reconnaissions. Toutefois, le gouvernement s'est engagé dans le livre rouge auprès du peuple canadien. Le gouvernement a pris une série d'engagements et ces engagements forment l'essentiel de son action à la Chambre et continueront de former l'essentiel de son action durant les mois et les années qui viennent.

• (1400)

Le premier ministre a bien précisé pendant la campagne électorale, et je me souviens de l'avoir entendu le dire, que les Canadiens pourront en bout de ligne consulter le livre rouge et constater que le gouvernement a respecté ses engagements. En tant que premier ministre, il pourra se présenter devant les Canadiens au cours de la prochaine campagne électorale, que ce soit en 1997 ou en 1998—ce ne sera jamais trop tôt, même si cette perspective doit rendre les députés d'en face bien nerveux—, et leur dire: «Voici le livre rouge. Voici les engagements que nous avons pris. Voici les promesses que nous avons tenues, chacune d'entre elles.»

M. Abbott: Cela ne devrait pas faire un discours très long.

Une voix: Que ferez-vous des promesses que vous n'avez pas tenues?

M. Milliken: Le député demande: «Que ferez-vous des promesses que vous n'avez pas tenues?» Nous n'avons pas été élus pour deux ans. Nous avons été élus pour quatre ou cinq ans. Il nous reste amplement de temps pour respecter les engagements mentionnés dans le livre rouge. Le livre rouge se voulait un plan d'action pas pour un ou deux ans, mais bien pour toute la durée du mandat d'un gouvernement libéral. C'est exactement de cette façon que le gouvernement voit les choses.

Les députés d'en face parlent des résultats des élections en Ontario comme s'il s'agissait d'un cuisant revers.

Des voix: Oh, oh!

M. Milliken: Je peux simplement dire aux députés d'en face que, même s'ils rient maintenant, ce sont eux qui subiront le revers. Nous pourrions étudier la situation dans la plupart des circonscriptions de l'Ontario, et le député de Simcoe—Centre sait très bien où je veux en venir. Je mentionne ces circonscriptions en particulier, parce que ce sont les élections tenues en Ontario qui semblent les intéresser aujourd'hui. Nous pourrions additionner les voix qu'ont obtenues les réformistes et les conservateurs aux dernières élections et voir ce que cela donnerait. Ensemble, et on sait que les deux partis tendent à se rapprocher, ils auraient pu remporter un peu plus de sièges qu'ils n'en ont obtenu en Ontario en 1993.

Le succès des conservateurs aux élections en Ontario peut s'expliquer par le fait que le Parti réformiste n'a pas présenté de candidats aux élections provinciales. Nous savons pourquoi il ne l'a pas fait. En tant que parti national, le Parti réformiste aura bien du mal à faire oublier cela aux prochaines élections.

M. Abbott: Nos membres s'y opposaient.

M. Milliken: Le député dit que leurs membres s'y opposaient. Nous savons que c'est leur chef qui s'y opposait, et non pas leurs membres. Les réformistes de l'Ontario voulaient présenter des candidats, mais leur chef a refusé. Nous connaissons tous les pouvoirs dictatoriaux que possède leur chef. Laissez-moi consulter de nouveau le petit livre vert, si les députés ne me croient pas à cet égard.